

le loubéjournal

n° 8

décembre 2025



BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

LE MOT DU MAIRE

L'année qui vient de s'écouler n'a pas été un long fleuve tranquille. Malgré tout, les habitants de Saint Michel Loubéjou savent faire face avec dignité et respect et je les en remercie. La solidarité est le maître mot qui doit régir les rapports que doivent avoir les habitants entre eux.

Le contexte national et même international est suffisamment anxiogène pour que l'on priviliege et apprécie à leur juste valeur les relations de proximité.

A la campagne on sait faire preuve de résilience parfois par la force des choses mais on a quelque chose de vrai et qui permet toujours de voir les choses d'un côté positif : le bon sens.

Ne pensez pas que vos actes sont inutiles, au contraire tous les actes respectueux dans tous les domaines de la part des administrés de St Michel Loubejou sont très importants, c'est pourquoi dans ce journal nous donnons ou redonnons quelques règles simples mais obligatoires à respecter.

Leur observance nous permettra d'avoir un cadre de vie plus harmonieux, plus respectueux de tous notamment en ce qui concerne la qualité et la quantité de l'eau utilisée, la qualité de votre assainissement, la prévention incendie, la prévention routière, la qualité du tri des déchets, la qualité et la quantité des nuisances sonores, la qualité des modifications d'urbanisme...

Si vous avez besoin d'éclaircissements sur certaines obligations, vous savez pouvoir compter sur les services de la mairie pour répondre à votre questionnement.

Pour faire le lien avec le bien vivre dans notre commune, après sollicitation de la mairie, quelques personnes veulent bien se lancer dans la réactivation de notre comité des fêtes. Une Assemblée Générale se tiendra le 15 janvier 2026 à 20h à la salle des fêtes. Venez nombreux pour apporter votre soutien, votre participation éventuelle.

Ce Loubéjournal sera le dernier de cette année 2025, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et vous donnons rendez vous pour les traditionnels vœux du maire et le partage de la galette le vendredi 9 janvier 2026 à la salle des fêtes à 18h30.

RECENSEMENT

Le recensement de la population de Saint-Michel-Loubéjou aura lieu entre le 15 janvier et le 14 février 2026.

Le recensement est désormais simple, rapide et sécurisé, grâce à la possibilité de répondre en ligne.

>> Début janvier 2026, vous recevrez une lettre vous informant du recensement.

>> À partir du 15 janvier, Madame Catherine Madonaldo notre agent recenseur, déposera dans votre boîte aux lettres ou vous remettra en main propre une notice internet contenant vos identifiants personnels.

Ce document est indispensable : conservez-le précieusement pour effectuer votre déclaration en ligne.

>> Si vous ne pouvez pas répondre par internet, notre agent recenseur vous remettra les questionnaires papier. Vous conviendrez d'un rendez-vous pour qu'elle vienne les récupérer.

Répondre au questionnaire de recensement est obligatoire (loi du 7 juin 1951).

Réservez-lui le meilleur accueil !



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

LES JEUNES DU CONSEIL MUNICIPAL ONT PROPOSÉ, LORS DE LEUR RÉUNION DU 27 NOVEMBRE, LA DÉCORATION DU BOURG POUR LES FÊTES DE NOËL.

LES ENFANTS ET TOUS LES VOLONTAIRES SONT ATTENDUS SUR PLACE POUR L'OPÉRATION.

**LES MEMBRES DE L'ATELIER DE JANY SONT DÉJÀ MOBILISÉS POUR LA CONFECTIION DE DÉCORS.
MERCI PAR AVANCE À CEUX QUI SOUHAITENT FAIRE DON DE DÉCORS
(GUIRLANDES, BOULES, ETC...).**



DÉCHETS

Poubelle noire :

coût de traitement hors collecte 44€ / habitant

La poubelle noire des Lotois contient encore trop de déchets qui n'y ont pas leur place :

36% de recyclables (coût de traitement hors collecte 10€ / habitant si triés)

20% de compostables (gratuit, et pas de transport)

7% de gaspillage alimentaire (majoritairement évitable)

17% de textiles sanitaires : couches, protections périodiques, lingettes pour lesquels on peut envisager des solutions alternatives



Une fois le déchet produit, le tri consciencieux constitue la dernière marge de manœuvre pour maîtriser l'inflation de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

LUTTE CONTRE LE RISQUE INCENDIE

Notre commune est soumise sur la majorité de son territoire aux OBLIGATIONS LÉGALES DE

DÉBROUSSAILLEMENT (OLD). La zone rosée sur la carte désigne les surfaces concernées. Pour vous aider, une plaquette éditée par la préfecture du Lot pourra vous être remise en mairie.

Vous y trouverez des éléments pour comprendre l'importance du débroussaillement, les responsabilités qui incombent à chacun et la façon de mener un débroussaillement.



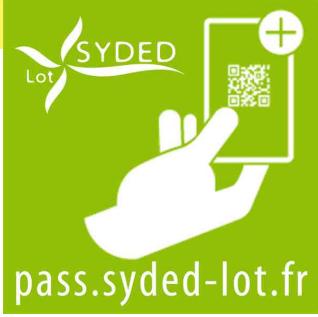
NOUVELLE CUISINE

En agglomérant l'espace de stockage et le sas attenant une douzaine de mètres carrés ont été dégagés, contigus à la salle de cantine et de plain-pied pour recevoir la nouvelle cuisine. Sol, murs et plafond, ouvertures et communications, électricité et plomberie, tout est mis à neuf. Le local recevra un ensemble mobilier professionnel : cuisson, maintien au chaud, réfrigération, lavage, plans de préparation, rangements...

Nous avons privilégié des artisans locaux pour faire ces travaux.

DÉCHETTERIES

Le contrôle d'accès aux déchetteries est en train de se mettre en place. 60 000 pass ont déjà été délivrés dans le département. D'ici à l'été, tous les usagers devront en être munis. A partir de 2027, un quota d'accès sera mis en place, défini en fonction du bilan de fréquentation 2026. Pour obtenir un pass [www.syded-lot 'ma déchetterie']



COMPOSTAGE

Le déploiement du compostage individuel se poursuit. Pour obtenir un composteur rendez-vous sur le site du SYDED du Lot [www.syded-lot 'je commande mon composteur'] ou adressez-vous à la mairie. Pour tout renseignement concernant les déchets adressez-vous à la mairie, le référent environnement vous répondra.



Le terme "papier" pour un mouchoir prête à confusion. Leurs fibres sont trop fragiles et trop souillées pour pouvoir être recyclées.

En revanche, ils sont biodégradables dans un composteur.

DÉPÔT SAUVAGE DE DÉCHETS

La collectivité par le biais du SYDED, de Cauvaldor et de la municipalité met en oeuvre des moyens importants pour assurer la collecte et le traitement des déchets. Ils requierront néanmoins un minimum de collaboration des administrés. Certains trouvent plus simple de se délester de leurs résidus en dehors des containers dédiés ou de se dispenser d'un passage en déchetterie.

La conséquence est simple, ce sont "les autres" qui se chargeront du ramassage et de l'élimination. Le plus souvent l'agent technique qui fait le tour de la commune. Il arrive que les coupables soient identifiés. Le maire peut alors avec mansuétude faire un simple rappel à la réglementation, ou dresser un procès verbal (135€).

Sur les lieux régulièrement concernés, faudra-t-il installer des pièges photo aidant à systématiser l'identification des mauvais joueurs pour ensuite les enjoindre à devenir bons payeurs ?...



VOIRIE

Le point à temps effectué cette année a été réalisé par Cauvaldor Gramat avec une machine automatique ce qui a posé un problème sur nos petites routes pas du tout adaptées à ce type d'engin.

Nous avons contrôlé l'ensemble de la voirie avec le responsable de notre secteur et constaté des loupés qui seront repris par Cauvaldor dès février 2026. Dans le même temps, le bourrelet herbeux au milieu de la chaussée de la portion de la **route de La Clause** entre la route des Oiseaux et l'impasse du Pech sera traité. Son abrasion sera réalisée par Cauvaldor, le regarnissage en grave émulsion par la commune et les travaux de finition par Cauvaldor.

Les **malfaçons** constatées sur la route de Poujoulas réalisée en 2024 ont été reprises par TPJ et le résultat semble satisfaisant.

Le **programme voirie** pour les trois années à venir a été retenu comme suit :

2026 : voie qui longe l'école (80 m, soit le solde des droits pour la période 2022-2026)

2027-2028 : Route de Larouquette entre la route de Prudhomat et l'impasse de Lacombe (400m par exercice, soit 800m réalisés en une fois).

CHEMINS DE RANDONNÉE

Suite aux démarches engagées précédemment et au refus de certains propriétaires de servitudes qui auraient pu être empruntées par un tracé de chemins de randonnée, nous nous sommes recentrés sur les chemins ruraux et des voies communales (routes). Trois itinéraires sont prévus, adaptés aux niveaux des randonneurs :

13 km avec 500 m de dénivelé

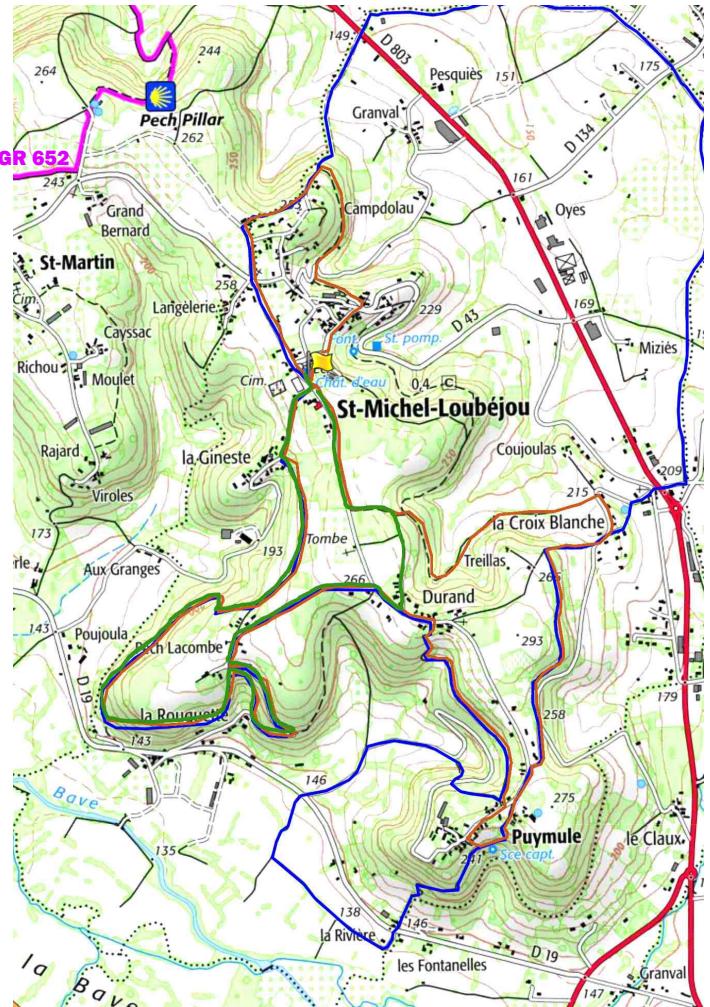
10 km avec 250 m de dénivelé

5 km avec 200 m de dénivelé

Un panneau d'information sera bientôt affiché au niveau de la boîte à livres ainsi qu'un fléchage sur les différents circuits .

Par contre nous ne pourrons pas figurer sur les tablettes de Lot Tourisme, le cahier des charges imposant moins de 30% de parcours sur bitume.

L'entretien et le nettoyage des chemins pourra se faire avec la collaboration des membres de l'association du Petit Patrimoine.



ELECTIONS MUNICIPALES

Les prochaines élections municipales se tiendront le 12 mars 2026 et, en cas de second tour le 22 mars.

Le dépôt des listes de candidature au premier tour sera clôturé le 26 février à 18 heures.

Les listes doivent respecter la parité hommes-femmes.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, les listes sont considérées comme complètes dès lors qu'elles comptent jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif théorique du conseil municipal, elles peuvent aussi comporter

deux noms supplémentaires correspondant à des "remplaçants" en cas de désistement en cours de mandat (par exemple 9 à 13 candidats pour les communes entre 100 et 499 habitants).

Nouveau : fin des panachages, toute inscription ou rature rend le bulletin nul.

Le mode de scrutin est désormais identique pour toutes les communes, quelle que soit leur taille : le scrutin proportionnel plurinominal avec prime majoritaire

- Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne (mode de calcul en plusieurs étapes) entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.
- Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé.
- Lors du second tour, seules les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés peuvent se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes. Les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%.

La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Pour voter,
il faut s'inscrire
sur les listes électorales



L'inscription se fait en ligne ou à la mairie

Date limite

le 6 février 2026

En cas de déménagement, récent, acquisition récente de nationalité Française, droit de vote récemment recouvré ou non recensement citoyen à 18 ans, la date limite est reportée au 5 mars



VIE FESTIVE

L'année 2025 a été marquée par la suspension d'activité du **Comité des fêtes**. Ni fête du pain, ni chasse aux œufs, ni randonnée... La commune a vécu cette année sans ces rendez-vous emblématiques un peu fadement.

Plusieurs contacts ont été pris par Mme le Maire pour tenter de motiver quelques personnes afin de constituer la base d'une nouvelle équipe. Un petit groupe est décidé à tenter l'aventure de fédérer une nouvelle équipe d'animation.

La formalisation de la reprise d'activité du CDF se fera lors d'une

Assemblée générale le 15 janvier.

Le 14 juin, Saint Michel a exporté sa bonne humeur et son énergie sur les coteaux de Glanes. Les huit membres de l'équipe -habilement vêtus par l'Atelier de Jany- ont affronté les épreuves des **Olympiades viticoles** et se sont brillamment hissés sur la première marche du podium. Le trophée fièrement exposé à l'accueil de la mairie attend d'être remis en jeu lors d'une prochaine édition.



PANNE DE BALANÇOIRES

La panne de balançoirs est en cours de résolution. A l'arrière de la salle des fêtes un portique avec une balançoire type nid d'oiseau est en cours de montage. Son installation s'accompagnera de la remise à niveau de l'espace gravillonné.

Une poutre pour la balançoire à bascule est en cours de fabrication chez un fournisseur local et sera installée dès réception.

DATES À RETENIR
OCTOBRE À FÉVRIER
DÉBROUSSAILLEMENT OBLIGATOIRE
9 JANVIER VOEUX DU MAIRE
15 JANVIER ASSEMBLÉE DU COMITÉ DES FÊTES